



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

2026-6015

Prenez note que, lors de la séance ordinaire du 4 septembre, à 19 h 00, à la salle du conseil sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, le Conseil se prononcera sur la demande de la dérogation mineure suivante.

Demande 2026-6015 : 494, chemin Tour-du-Lac- zone 36-V Lot 6152309

La demande de dérogation mineure vise à permettre une hauteur d'un garage d'une galerie d'un abri de roulotte (toiture). La demande vise à permettre une hauteur supplémentaire de 2 mètres par rapport au bâtiment principal.

Cette hauteur de bâtiment contrevient à la disposition contenue à l'article 6.2.10 du Règlement de zonage U-22, qui fixe la hauteur des garages isolés à une hauteur égale ou inférieure au bâtiment principal qui l'accompagne.

Toute personne qui aimerait se faire entendre relativement à cette demande doit faire parvenir ses commentaires par écrit à :

Isabelle Blais
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe
544, chemin du Tour-du-Lac
Lac-Simon (Québec) J0V 1E0
Courriel : dga@lac-simon.net

Les commentaires écrits doivent être reçus au plus tard le 4 septembre 16h00. Toute personne intéressée peut également se faire entendre lors de la séance du Conseil.

Donné ce 14 août 2026
À Lac-Simon

Isabelle Blais
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe